

Madame, Monsieur,

Vous allez avoir une **Biopsie d'une lésion des parties molles sous échographie**

Votre médecin vous a proposé une **intervention radiologique**. Elle sera pratiquée avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser. Une **information** vous est fournie sur le déroulement de l'intervention et de ses suites. Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cette intervention pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cette intervention ne donne pas toutes les réponses.

Il est **très important que vous répondiez bien aux questions** qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (**liste écrite des médicaments**). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie. N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

- De quoi s'agit-il ?

Une biopsie des parties molles consiste à prélever des petits fragments d'une lésion des parties molles. Ces prélèvements seront analysés au microscope. C'est la seule façon d'obtenir le diagnostic et de permettre un traitement adapté à votre cas.

Pourquoi faire cette ponction dans le service de radiologie ?

Nous utiliserons pour nous guider et pour rendre le geste plus sûr, l'échographie. Ces techniques permettent de bien repérer les organes, de choisir le bon point d'entrée de l'aiguille et de suivre son trajet.

II - Le déroulement de l'examen

Votre coopération est essentielle : elle contribuera à la rapidité du geste de ponction et diminuera les risques de douleur et de complications. Vous devez rester immobile pendant l'ensemble de la procédure et conserver la position dans laquelle on vous placera (à plat ventre, légèrement tourné ou sur le côté, selon les cas).

La préparation est la partie la plus importante et la plus longue de l'examen.

La biopsie comprend trois étapes principales :

- 1) le repérage de l'organe ou de la lésion sous contrôle échographique,
- 2) l'anesthésie locale profonde. La peau est d'abord désinfectée.
- 3) l'introduction de l'aiguille et la biopsie. Il peut arriver que l'aiguille fasse mal. Dans ce cas, on la déplace ou on complète l'anesthésie locale. Plusieurs types d'aiguilles peuvent être utilisés selon la nature et la profondeur du prélèvement à effectuer, mais il s'agira toujours **d'aiguilles à usage unique** pour éviter d'éventuelles transmissions d'infections. Les aiguilles automatiques font souvent un petit déclic au moment du prélèvement. Il sera parfois nécessaire de faire plusieurs prélèvements. L'aiguille est mise en place très précisément grâce à au contrôle échographique et le médecin prélève des petits fragments qui sont rapidement envoyés au laboratoire pour analyse. Quelques images seront prises pendant l'examen.

Quelles sont les complications liées à la ponction ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication. Comme pour toute ponction, il existe un très faible risque d'infection. Toutes les précautions sont prises pour l'éviter.

Résultats

Une rapide analyse permettra de dire si les prélèvements ont bien rapporté suffisamment de matériel. L'analyse plus complète prendra plusieurs jours. Les résultats seront alors adressés dans les meilleurs délais à votre médecin qui pourra alors vous les commenter.

Que va-t-il se passer après la ponction ?

Après l'examen, vous serez surveillé attentivement par le personnel soignant. On vous indiquera si vous devez rester allongé et pendant combien de temps. La durée pendant laquelle vous devrez rester en radiologie ou dans l'établissement dépend du type de ponction.

Les examens de sang que vous devez faire avant l'intervention :

Avant l'examen, on vous demandera de faire des analyses médicales pour vérifier que votre sang coagule bien.

Apportez le jour de l'examen :

- la **demande de votre médecin** (ordonnance, lettre...)
- les **résultats du laboratoire** concernant la coagulation et éventuellement des autres examens qui vous auraient été demandés,
- le **dossier radiologique** en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM...)
- la **liste écrite des médicaments** que vous prenez.

Pour l'examen :

A l'exception des médicaments que l'on vous aurait précisément demandé d'arrêter, vous prendrez normalement vos autres traitements.

Vous ne mangerez pas, ne fumerez pas et ne boirez pas pendant 3 heures avant l'examen ou prendrez uniquement une boisson chaude sucrée.

Après votre retour à domicile :

Vous devrez parfois rester allongé pendant les 24 h qui suivent l'examen pour éviter un éventuel saignement à l'endroit de la biopsie.

En cas de fièvre, de douleur inhabituelle, de gonflement, de raideur de la région biopsiée ou toute autre anomalie dans les jours suivant l'examen, il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe au n° de téléphone suivant : XX XX XX XX XX

